EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 14 juin 2013

Le quatorze juin deux mille treize, à quinze heures dix, le conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique s'est tenu à Issoudun dans les locaux de Ciclic, sur convocation de Madame Carole CANETTE, présidente de l'agence, en date du 15 mai 2013.

PRESENTS:

Le Conseil régional du Centre :

Madame Carole CANETTE; Monsieur Jean-Michel BODIN; Madame Christine FAUQUET

L'Etat

Monsleur Jean-Pierre BOUGUIER; Monsleur Luc NOBLET

Les personnalités qualifiées :

Madame Emmanuelle DUNAND; Monsleur Johann DEMOUSTIER; Monsleur Claude CADET; Monsleur Stéphane DORE

Les représentants du personnel :

Monsieur Philippe LEROY

ONT DONNE LEUR POUVOIR:

Madame Karine GLOANEC-MAURIN; Monsieur Yann BOURSEGUIN; Madame Josette PHILIPPE; Madame Christine DIACON; Madame Claire LAMBOLEY; Madame Anne-Françoise BLOT; Monsieur Patrick LAMASSOURE; Madame Fanny BARROT

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE:

Monsieur Emmanuel PORCHER, directeur général délégué Culture et Sports à la Région Centre ; Monsieur Yohann NIVOLLET, chargé de mission livre et cinéma à la direction de la culture de la Région Centre ; Madame Chantal BAUDE, assistante de Monsieur Jean-Pierre BOUGUIER, conseiller livre à la DRAC Centre ; Monsieur Olivier MENEUX, directeur de Ciclic ; Madame Annaïck LE RU, directrice administrative et financière de Ciclic ; Madame Marie LAURENT, chargée de mission affaires générales à Ciclic.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

- Présents: 10
- Votants : 17 (dont huit pouvoirs)

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 JANVIER 2013

Délibération 07-2013

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L 1431-1 et suivants ainsi que R.1431-1 et suivants ;

Vu la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

.../...

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu les statuts de l'agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique.

Délibère

Considérant qu'il est nécessaire que les membres du conseil d'administration approuvent les documents administratifs relatifs à leurs délibérations.

Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés

d'approuver le procès verbal du conseil d'administration du 25 janvier 2013.

Votants: 17

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme, Le Directeur de l'agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audievisuel